

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**1^{ER} BAROMETRE SIENNA IM – YCE PARTNERS :
LOI INDUSTRIE VERTE, ENTRE ATTENTISME ET OPPORTUNITÉS**

Paris, le 25 juin 2024 – Sienna Investment Managers (Sienna IM) et le cabinet de consulting YCE Partners s’associent pour réaliser un baromètre destiné à sonder les principaux acteurs de l’industrie de l’épargne en France ¹ (assureurs, bancassureurs, courtiers, CGP...) sur les opportunités et les défis face aux évolutions réglementaires en matière d’épargne et épargne retraite, notamment la loi Industrie verte.

Cette première édition du baromètre fait état d’un comportement d’attentisme adopté par ces acteurs, à quelques semaines de la mise en application de la loi Industrie verte. Globalement, les objectifs de la loi sont considérés comme atteignables, et la plupart se montrent convaincus de la nécessité d’adapter leurs produits et services. Le principal défi, identifié mais pas encore anticipé par ¾ des répondants, réside dans l’intégration d’actifs non-cotés dans leurs grilles de gestion. Ils restent globalement assez prudents quant à la possible accélération de la distribution du PER et de l’assurance-vie à date.

Xavier Collot, Managing Director – Listed & Hybrid Assets, Sienna IM, commente : « *Tout comme il y a 5 ans dans le cas de la loi Pacte, aujourd’hui les investisseurs voient arriver la loi Industrie verte avec prudence et espoir. Chez Sienna IM, nous croyons fort aux opportunités qu’offrira cette loi aux épargnants sur le moyen et long terme et, globalement, à l’économie réelle, moins carbonée. Nous avons été parmi les premiers à plaider pour la démocratisation des actifs privés et à lancer des fonds « hybrides ». En réaction au nouveau cadre réglementaire, nous capitalisons sur ce savoir-faire pour lancer notre troisième fonds combinant actifs cotés et privés, Sienna Private Assets Allocation² ».*

Anthony Salic, Associé-fondateur, YCE Partners, ajoute : « *Nous sommes convaincus au sein d’YCE Partners que la loi Industrie verte va permettre aux acteurs des secteurs bancaire, assurantiel et financier de se saisir de nouvelles opportunités de développement, tout en renforçant la protection de l’épargnant. Cela nécessite toutefois, comme nous pouvons le constater en appui des clients que nous accompagnons, plusieurs travaux de mise en œuvre (ie. impacts sur l’offre financière, évolution des processus de gestion et des systèmes d’information, adaptation des documents contractuels, renfort du devoir de conseil en cours de vie ou encore en termes de préférence de durabilité, formation des réseaux de distribution, ajustement des parcours de vente...), qui in fine peuvent amener à interroger l’offre d’épargne au global et ouvrir la voie à des offres plus responsables au bénéfice de l’économie réelle ».*

Intégration d’actifs non-coté, principal impact identifié

Plus de 60% des répondants sont confiants dans l’atteinte des objectifs de la loi Industrie verte, malgré quelques obstacles opérationnels, comme le risque d’illiquidité et le coût de partage de la liquidité (4

¹ Interrogation par voie numérique de 223 contacts représentant 96 organisations, associée à une campagne de phoning ciblée, du 22 avril au 30 mai 2024, réalisée par YCE Partners. L’analyse porte sur 27 réponses valides en provenance de 25 organisations qui représentent 34% de parts du marché des affaires directes des groupes d’assurance (chiffres 2022).

² Fonds commun de placement à risque géré par Sienna Gestion, société de gestion agréée par l’AMF depuis 1997, membre du groupe Sienna IM

répondants sur 5). 72% se mettent d'ores et déjà en ordre de bataille pour adapter leur offre. Parmi les actions de transformation les plus citées figurent la formation des réseaux de distribution et la stratégie marketing et communication. Afin de se démarquer de la concurrence, les principaux leviers envisagés sont les fonds thématiques (présents dans 70% des réponses), la mise en place des services complémentaires (48%) et de la souscription digitale (43%).

Si 75% des répondants n'intègrent pas encore d'actifs non-cotés à leurs grilles de gestion pilotée, la grande majorité considère que les nouvelles obligations introduites par la loi Industrie verte auront de l'impact sur la stratégie de revue du catalogue d'UC et la proposition de grilles de gestion thématiques. Près de 2 répondants sur 3 estiment entre 5% et 8% le niveau d'actifs non-cotés à intégrer dans la gestion pilotée des PER pour un profil « Equilibre » à 15 ans.

Perception mitigée des relais de croissance

Potentiel relais de croissance, la loi Industrie verte pourrait offrir de nouvelles opportunités pour la distribution du PER sur le marché individuel selon 56,5% des répondants. Ils sont plus pessimistes (37,5%) quant à sa valeur ajoutée pour le marché collectif, sauf les courtiers qui s'y montrent plus favorables.

Près de 3 répondants sur 4 considèrent que le nouveau profil « Offensif » ne rencontrera pas de succès auprès de la clientèle premium (sur un PERIN), mais une courte majorité indique que les entreprises seraient tout de même susceptibles de proposer ce profil.

Enfin, en ce qui concerne l'assurance vie, la majorité des répondants estime que la gestion profilée par mandat d'arbitrage ne permettra pas de favoriser la distribution du produit. Néanmoins, ils indiquent que l'inclusion d'une UC solidaire et d'une UC transition écologique ou ISR représenterait une opportunité commerciale à mettre en avant auprès des bénéficiaires / clients actuels.

À propos de Sienna Investment Managers

Sienna Investment Managers est un gérant d'actifs paneuropéen et multi-expertises de la société d'investissement cotée GBL ("Groupe Bruxelles Lambert"). Avec environ 300 professionnels, Sienna IM est présent à Paris, Luxembourg, Milan, Hambourg, Francfort, Amsterdam, Londres, Madrid, et Séoul.

Combinant actifs cotés et privés, Sienna IM développe pour ses clients des solutions personnalisées et innovantes, pour donner du sens à leurs investissements. A fin décembre 2023, le Groupe gère 34 milliards d'euros d'encours, dont plus de 80% (sur le périmètre éligible SFDR) sont classés articles 8 ou 9.

Afin de rester informés de notre actualité, vous pouvez nous suivre sur [LinkedIn](#) ou visiter www.sienna-im.com

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement.

À propos de YCE Partners

YCE Partners est un cabinet de conseil en stratégie et management, expert sur le champ de la protection sociale/assurance. Avec un positionnement mono-secteur et multi-métiers, YCE accompagne les acteurs du secteur dans la définition de leur stratégie aussi bien que dans sa mise en œuvre. Notre offre de conseil se décline en trois volets interconnectés : Stratégie, Management, Data et intelligence artificielle. Nos expertises couvrent l'ensemble du domaine à la rencontre du public et du privé : Retraite/Autonomie, Santé/Prévoyance, Emploi/Formation, Financement et données sociales – <https://www.yce-partners.fr>

Contacts presse

Féten Ben Hariz – fbenhariz@fargo.agency +33 (0)6 16 83 64 06

Maria Krellenstein – maria.krellenstein@sienna-im.com +33 (0)6 64 37 69 63